PREDATION | Le 14 février, le préfet référent national sur la politique du loup Jean-Paul Celet a proposé l'expérimentation d'une phéromone apaisante ovine pour limiter l'impact de la prédation sur les brebis. Une idée heureusement abandonnée face au tollé suscité dans le monde agricole.

Des **calmants pour les brebis :** le Caf Loup « *stupéfait* »

Heureusement, l'idée a été abandonnée. Au grand soulagement de la profession agricole qui était plutôt interloquée qu'une idée aussi improbable ait pu cheminer au point de faire l'objet d'une proposition sérieuse de la part des pouvoirs publics.

Le 14 février, à l'occasion d'une réunion du groupe de travail « cœurs de parcs nationaux », Jean-Paul Celet, préfet référent national sur la politique du loup, avait en effet proposé l'expérimentation de la « SAP », une phéromone apaisante ovine, sur les cheptels ovins. L'idée avait été émise par un représentant des parcs nationaux lors d'un groupe national loup en novembre. Le but ? Réduire le stress des animaux et les pertes indirectes qui en découlent (avortements, chute de production de lait, etc.). Un autre objectif visait à vérifier si ces phéromones favorisent le comportement grégaire des ovins, permettant de réduire indirectement l'impact de la prédation.

Une proposition « *scandaleuse* » et « *inadmissible* »

« *Nous sommes stupéfaits de voir que de telles propositions puissent être pensées par les services de l'Etat* », ont écrit les présidents du Caf Loup* dans une lettre adressée au préfet. « *Vous souhaitez droguer nos brebis avant qu'elles ne se fassent attaquer par les prédateurs afin de, soi-disant, réduire les difficultés rencontrées par les éleveurs (notamment les pertes indirectes engendrées par le stress)* », poursuivent les signataires. Cette proposition est « *scandaleuse* » et « *inadmissible* ». Elle « *méprise le travail des éleveurs et leurs valeurs* ». Le Caf Loup s'oppose à cette idée d'expérimenter la « SAP » sur les troupeaux. Il confirme sa position exprimée à maintes reprises : accorder des tirs de défense dans les cœurs de parcs.

Dans un mail envoyé à son réseau le 10 mars, la FNO s'est félicitée que les pouvoirs publics aient « *enfin entendu la demande de la profession en actant ce jour l'abandon définitif du projet* », illustrant d'une manière générale un soulagement unanime de la part tant des chambres d'agriculture que de l'ensemble des syndicats (lire ci-contre).

___

* Le CAF Loup réunit la FNSEA, JA, les chambres d'agriculture, et les associations spécialisées d'éleveurs ovins (FNO), bovins (FNB) et équins (FNC).

En réponse au tollé suscité par sa proposition d'expérimenter une phéromone apaisante ovine pour limiter l'impact de la prédation sur les troupeaux, Jean-Paul Celet, préfet référent auprès du coordonnateur du plan national loup a effectué un rétropédalage en bonne et due forme et informé la profession dans un courrier du 11 mars que l'idée était abandonnée. En dépit de cette bonne nouvelle, nous avons demandé aux représentants bas-alpins et haut-alpins de la profession agricole de réagir à cet épisode qui, malgré sa conclusion rassurante, n'en reste pas moins symptomatique d'une manière inquiétante qu'ont les autorités de percevoir l'élevage pastoral...

Cela relève du délire !

Si maintenant il faut droguer les brebis pour qu'elles soient moins stressées, demain on n'a qu'à aussi droguer les éleveurs et les bergers pour que l'impact de la prédation sur leur vie soit moins difficile ! A l'heure où on nous dit qu'il faut manger sain, qu'il faut produire en bio et réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de synthèse, on devrait accepter de shooter nos brebis pour permettre au loup d'accomplir son travail de saccage de l'élevage pastoral ? Cela relève du délire ! Plutôt que d'orienter la recherche vers de telles inepties, je suggère que les scientifiques travaillent plutôt à créer une souche de loups végétariens, voire carrément vegans... Heureusement, cette proposition saugrenue a été abandonnée, mais je ne doute pas que des idées de ce genre réapparaissent, portées des gens dont le seul souci n'est pas la gestion de la prédation, mais l'expansion du loup sur nos territoires.

Eric Lions, président de la chambre d'agriculture 05

C'était purement et simplement de la provocation !

Cette proposition a aujourd'hui été abandonnée et heureusement, parce que lorsque nous l'avons entendue, nous avons considéré que c'était purement et simplement de la provocation. Comment peut-on même envisager de prendre ce genre de mesures ? Nous étions en droit de supposer que le préfet coordonnateur du plan loup avait bien conscience des difficultés rencontrées par les éleveurs, mais c'est à se demander si c'est vraiment le cas. Plutôt que d'imaginer de pareilles aberrations, ne serait-il pas préférable de garantir le maintien des agents de la brigade loup, dont on a appris il y a peu que les contrats arrivaient à leur terme en septembre prochain ? Est-ce qu'il ne faudrait pas par ailleurs davantage de communes en cercle zéro ? Il me semble que des mesures de ce type seraient plus pertinentes pour aider les éleveurs à supporter le fléau de la prédation.

Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture 04

Cette proposition était aussi scandaleuse qu'irrespectueuse envers les éleveurs

La FDSEA est soulagée de voir que le projet d'expérimentation de la « SAP », sur l'application de phéromone apaisante ovine, ait été abandonné. Nous sommes toutefois consternés par le fait que cette proposition ai été prise au sérieux et étudiée par les services de l'Etat alors que les attentes sociétales vont toujours vers plus de bien-être animal et de démédicalisation. Cette proposition était aussi scandaleuse qu'irrespectueuse envers les éleveurs. Comment peut-on envisager et proposer ce genre de solution ? Dans les cœurs de parc, il ne peut y avoir qu'une seule solution pour faire baisser les attaques : accorder des tirs de défense.

FDSEA 04 et 05

Il faut axer la recherche sur le loup lui-même

Ce n'est pas tant sur les brebis qu'il faut axer la recherche scientifique que sur le loup lui-même. Force est de constater que les certitudes que l'on avait sur cet animal s'effondrent toutes les unes après les autres. On ne connaît pas le loup qui a colonisé nos territoires et tant que les scientifiques n'auront pas fait avancer les choses sur le sujet, on ne pourra que subir la prédation sans pouvoir se défendre efficacement.

En tout état de cause, la meilleure méthode pour que les brebis soient moins stressées est qu'il n'y ait pas d'attaque.

Confédération paysanne 04

Cela ne peut pas être la seule réponse à apporter aux éleveurs !

Pour la Conf'05, même si prendre en considération le trouble des animaux provoqué par la prédation peut être intéressant (y compris avec des méthodes alternatives et naturelles), cela ne peut pas être la seule réponse à apporter aux éleveurs ! Les éleveurs et éleveuses et leurs troupeaux doivent être protégés face à la prédation afin que leurs activités, notamment pastorales, perdurent et se développent. Une protection qui, comme l'indique bien le code rural, incombe à l'État. Or dans le plan loup, les moyens dédiés à la protection sont insuffisants, voire insignifiants et reposent bien trop sur les éleveurs et éleveuses. L'Etat doit prendre ses responsabilités !

Confédération paysanne 05

Complétement grotesque !

La Coordination rurale a appris avec satisfaction l'abandon de l'expérimentation sur l'emploi de phéromones que le préfet Celet, préfet référent national sur la politique du loup, voulait lancer dans l'espoir illusoire de réduire les impacts de la présence du loup. Il est en effet complètement utopique d'espérer protéger les troupeaux et limiter les pertes par cet emploi de phéromones, alors que même des kilomètres de clôtures électrifiées restent sans effet. Notons de plus que l'expérimentation aurait été confiée à un laboratoire qui dépose des brevets sur les phéromones et qui tire profit de leur commercialisation. Complètement grotesque !

CR 05

Est-ce que ce monde est sérieux ?

C'est la question que se pose le Modef lorsque l'on parle d'utiliser des phéromones sur les ovins contre le stress provoqué par une attaque de loups. Si l'idée, de prime abord, peut séduire, elle ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Est-il normal d'utiliser de la chimie pour permettre à un prédateur d'étayer la biodiversité ?

Pour le Modef, l'Etat doit protéger les animaux domestiques de ce grand prédateur qu'est le loup. Il doit intégrer la protection au troupeau de sorte que ce prédateur retrouve le sentiment de peur, en tuant tout loup qui attaque nos animaux et cela quel que soit le nombre de canis lupus tués sur une année.

Il n'y a pas d'autre solution pour que l'élevage extensif vive dans notre région. Sans cela, nous nous demanderons encore longtemps : « Est-ce que ce monde est sérieux ? »

Modef 05

Seule la régulation une solution pour diminuer la prédation

Les Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes rient de cette proposition complétement grotesque ! Droguons les brebis pour les apaiser lorsqu'elles se feront dévorer ! Et pourquoi pas les éleveurs pour apaiser leur colère ? A l'heure où nous devons réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, nous ne pouvons pas envisager d'utiliser de tels produits, dont nous ne connaissons pas les effets sur nos animaux. Nous rappelons que seule la régulation de l'espèce est une solution pour diminuer la prédation sur nos troupeaux.

JA 05

Que penseraient les consommateurs d'une viande issue de brebis shootées ?

Les Jeunes Agriculteurs 04 ont d'abord cru à un gag sorti d'un journal satirique … Mais non ! Cela viendrait de l'administration française... Incroyable ! On demande une viande de qualité que nous savons produire et garantir avec un savoir-faire et une qualité reconnus. Que penseraient les consommateurs d'une viande issue de brebis shootées à l'antistress ? Quel traitement pour les éleveurs, les bergers et les chiens est-il préconisé pour leur stress à eux ? Jusqu'où allons-nous aller avec ce loup et combien va-t-il encore coûter aux français ?

JA 04

Tirant leur bilan des mesures expérimentales de 2019 de gestion du loup, les représentants des éleveurs demandent de nouveaux assouplissements. Et en premier lieu la possibilité de poursuivre les tirs de défense une fois le plafond de prélèvement dépassé. Une mesure qui avait déjà été retoquée par le Conseil d'État en décembre 2019.

Loup : la profession insiste pour des **tirs de défense au-delà du plafond**

Dans un courrier envoyé le 12 février au préfet coordonnateur du plan loup (envoyé à la presse le 28), le Caf Loup demande de « *rétablir la possibilité pour les éleveurs de défendre leurs troupeaux à tout moment* » par des tirs de défense simple, y compris une fois le plafond de prélèvement atteint.

Cette disposition avait été annulée par le Conseil d'État dans une décision du 18 décembre 2019. En 2019, le plafond de prélèvement a été fixé à 17 % des effectifs de loups, plus 2 % si ce seuil est atteint en cours d'année (soit 100 individus sur un total de 530). Une fois ce double plafond atteint, des tirs de défense simple pouvaient être accordés. C'est cette dérogation qui a été retoquée par le Conseil d'État.

Le Caf Loup (qui regroupe le syndicalisme majoritaire et les chambres d'agriculture) formule cette demande dans le cadre de l'évaluation des mesures expérimentales de gestion du loup mises en place en 2019 (arrêté du 26 juillet 2019). Ce bilan servira de base au prochain arrêté encadrant les mesures de défense pour 2020.

Vers une « *année 2020 ravageuse pour les troupeaux* » ?

Dans leur courrier, les représentants des éleveurs demandent que le plafond de prélèvement puisse « *être augmenté de 2 % en 2 % sans limitation chaque fois que des troupeaux sont attaqués par des loups et que les plafonds de prélèvement sont atteints* ». Et ce, « *sans entamer le plafond de l'année suivante.* » D'après la FNO (éleveurs ovins, FNSEA), « *les services juridiques du préfet coordonnateur sont en train d'étudier notre proposition* ». D'après le syndicat, elle aurait des chances d'être acceptée, « *avec le risque que les loups détruits soient défalqués du plafond de l'année suivante* ».

L'argument de la FNO pour justifier cette demande ? « *On doit pouvoir garantir le droit des éleveurs à se défendre jusqu'à la fin de l'année.* » Dans son courrier, le Caf Loup craint « *une année 2020 ravageuse pour les troupeaux avec une pression de la prédation toujours plus forte et des zones de présence toujours plus grandes* ». En 2019, « *malgré le prélèvement de 100 loups, les attaques sur les troupeaux n'ont pas diminué.* » Entre 2018 et 2019, « *il y a malheureusement eu davantage d'attaques (+ 367) pour le même nombre de victimes* », soit environ 10 000 animaux, rappelle le Caf.

Dossier unique et lieutenants de louveterie

Par ailleurs, le Caf Loup demande que les « *assouplissements* » pratiqués dans les cercles zéro soient « *étendus à toutes zones de présence du loup* », car « *la gestion différenciée n'est pas acceptable.* » Dans ces zones de prédation historique, les éleveurs ont accès aux tirs de défense mixte (intermédiaires entre simples et renforcés). Autre particularité : les prélèvements de loups peuvent être réalisés à partir du 1er juillet, au lieu du 1er septembre pour les autres territoires. Les professionnels en profitent pour rappeler leur demande d'élargir le critère de définition des cercles zéro (quinze attaques en trois ans), « *qui ne correspond pas aux situations vécues sur le terrain* ».

Les représentants des éleveurs souhaitent aussi « *un dossier unique liant les moyens de protection et les tirs de défense simple* » Le but : qu'un éleveur montant un dossier pour être aidé financièrement à protéger son troupeau bénéficie automatiquement des tirs de défense. Enfin, le Caf Loup estime « *qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de lieutenants de louveterie* » et propose donc de « *lancer un appel à candidature et accepter tous les profils en capacité d'occuper la fonction de lieutenant de louveterie afin de décharger ceux qui sont actuellement sur le terrain* ».

YG (Agrapresse)

Contre le loup, et contre Bruxelles, les chasseurs jouent l'alliance rurale

Lors du congrès annuel de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), qui s'est tenu du 4 au 6 mars à Saint-Malo, son président Willy Schraen a tendu la main au secteur agricole, en annonçant « *un congrès extraordinaire sur le loup en France* » d'ici la fin de l'année, qui devrait réunir les chasseurs avec l'ensemble des acteurs du monde rural. « *Il en ressortira à mon avis beaucoup de colère, et sûrement d'autres choses si l'État continue de prendre la situation à la légère !* », a lancé le président au cours d'un discours tenu devant des représentants de la profession, mais également la secrétaire d'État à la transition écologique Emmanuelle Wargon, ainsi que la direction du nouvel Office français pour la biodiversité (OFB). Saluant la participation de la présidente de la FNSEA Christiane Lambert aux travaux concernant le sanglier, Willy Schraen a évoqué le petit gibier, appelant à trouver *«l'équation du retour sur la SAU d'une petite faune sédentaire riche et variée, et cela de façon pérenne* ». Le président de la FNC a également tenté le rapprochement avec les agriculteurs par le refus d'une « *écologie de salon* ». « *Arrêtons d'emmerder les ruraux, et que les écolos bruxellois continuent à se prélasser dans leur cocon doré, à trouver des nouveautés à la con* », a craché Williy Schraen, dans une diatribe reprise sur le compte Twitter officiel de la FNC.

ActuAgri

Hautes-Alpes : ne restez pas seul face aux modifications imposées par le loup !

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes propose un accompagnement technique des éleveurs pour diminuer la vulnérabilité des élevages face au loup.

Objectif

Mettre en place des mesures de protection adaptées à vos objectifs de production, à la vulnérabilité de chacune de vos zones de pâturage mais réfléchir aussi aux limites et modifications de systèmes d'élevage qu'elles peuvent occasionner

Périmètre de l'action

Accompagnement sur l'exploitation (hors alpage collectif) qui croise les connaissances acquises en matière de comportement du loup, efficacité des mesures de protection, système d'élevage et résultats technico-économiques

La prestation en quatre phases et deux visites chez l'éleveur

Une occasion de réfléchir à son système d'exploitation avec un conseiller spécialisé en élevage et de bénéficier des conseils pratiques les plus adaptés.

1- Analyse du système d'exploitation et de l'utilisation des pâturages

Discussion autour de trois entrées :

- Description du système d'élevage et des objectifs de production basé sur le système de reproduction, la conduite des lots et les principales caractéris- tiques technico-économiques.
- Cartographie de l'exploitation avec localisation des bâtiments, des équi- pements pastoraux fixes présents (clôtures, points d'eau, abris légers, cabanes) et les caractéristiques des milieux pastoraux utilisés (taux de boisement) en se basant sur la carto- graphie des ilots PAC ainsi que la localisation d'éventuelles contraintes externes comme les GR, voisins, sites accueillant du public...
- Calendrier de pâturage (par période d'utilisation, type de lot, zones utilisées, pratiques de pâturage et regroupement nocturne…).

Grille d'entretien incluant les équipements mobiles, la main d'œuvre, les difficultés rencontrées et les changements de pratiques déjà mis en œuvre avec ses conséquences éventuelles (voisinage, stress, travail, vie de famille, conséquences en termes technico-économiques…).

2- Analyse du risque loup

a - Lié au territoire à partir des données de présence loup et des attaques ayant déjà eu lieu sur l'exploitation et/ou autour ;

b - Lié à l'exploitation et les points de vulnérabilité du système au pâturage et la nuit en croisant la localisation, les caractéristiques des milieux et les pratiques (pt 1) avec la pression de pré- dation (pt 2).

3 - Identification des options techniques les plus adaptées

a - Au pâturage en contexte de prédation ;

b - A la continuation ou non du système d'exploitation et ses aménagements possibles avec description des adaptations et de leurs conséquences technico-économiques.

4 - Construction d'un nouveau plan de gestion pour une poursuite de l'activité d'élevage en contexte de prédation avec les mesures d'accompagne- ment possibles et/ou nécessaires (au sein du plan loup ou autre) à mettre en place en évaluant l'efficience économique des changements et des investissements (par exemple, interaction possible avec d'autres aides PAC) et les conséquences techniques (par ex. : simplification du système de re- production qui conduit à des résultats techniques moindre, conséquences sanitaires…).

Dans cette phase de préconisation, les conditions et limites des actions préconisées seront décrites.

Pour plus d'informations
Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
8 Ter, Rue Capitaine de Bresson - 05010 Gap Cedex

Nathalie GIRARD
Référente Agri-Environnement - Politique Montagne
04 92 52 84 66
nathalie.girard@hautes-alpes.chambagri.fr

Elodie LAGIER Références et Appui technique Ovins
04 92 52 85 04
elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr

Dorian MEIZEL Appui technique Ovin
04 92 52 53 38
dorian.meizel@hautes-alpes.chambagri.fr

Tarif : 1 500 euros HT

Pour les éleveurs ovins et caprins éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation, cet accompagnement technique peut être pris en charge à 100 % sous réserve de l'inclure dans la demande annuelle de mesures de protection déposée à la DDT.

Attention : la mesure « Accompagnement technique » est plafonnée à 2 000 euros/an.